

DANIEL JEAN RICHARD

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

## SUISSE

ABONNEMENTS  
Un an Six mois  
Suisse . . . Fr. 6.— Fr. 3.—  
Union postale » 12.— » 6.—  
Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à la Chaux-de-Fonds  
On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES  
suisse 20 ct., offres et demandes  
de place 10 ct. la ligne,  
étrangères 25 centimes la ligne  
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 51, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

### L'Observatoire de Kew et la Chronométrie

Le transfert, dans les locaux du *National Physical Laboratory*, du service chronométrique installé jusqu'ici à l'Observatoire de Kew, met un terme aux célèbres Concours de Kew, si importants dans l'histoire de la chronométrie anglaise. C'est là un épisode, prévu depuis quelque temps, d'une évolution qui tend à grouper de plus en plus, sous une seule direction, toutes les recherches de précision dans les instituts spéciaux, dont chaque pays a tenu à être doté.

Le plus ancien des instituts créés spécialement en vue d'expériences précises est le *Bureau international des Poids et Mesures*, institué par la Convention du Mètre, du 20 mai 1875, et dont les brillants états de service sont connus de tous ceux qu'intéressent les progrès de la science. Mais le programme même qui lui est imposé par sa charte de fondation est d'une nature assez restreinte, et, bien qu'il en soit un peu sorti quelquefois, pour le plus grand bien de la connaissance de phénomènes délicats, il ne saurait l'étendre indéfiniment. Cette extension est l'affaire des instituts nationaux, dont la *Reichsanstalt*, entretenue à Charlottenbourg par le budget de l'Empire d'Allemagne, est à la fois le plus ancien et le plus célèbre. En Russie et aux Etats-Unis, la *Chambre centrale des Poids et Mesures* et le *Bureau of Standards* réunissent les recherches précises au service proprement dit des Poids et Mesures, étendu au contrôle de tous les appareils de mesure industrielle et commerciale; il en sera de même au *Bureau fédéral des Poids et Mesures*, lorsqu'il aura atteint le plein développement prévu par ses attributions.

En Angleterre et en France, au contraire, le *National Physical Laboratory* et le *Laboratoire d'essais du Conservatoire* sont restés indépendants du service des Poids et Mesures, confié à une autre administration.

Le *National Physical Laboratory*, créé en 1899, a procédé d'abord par une extension de l'Observatoire de Kew, resté jus-

qu'à confiné aux observations météorologiques et magnétiques, en même temps qu'au Service chronométrique. Mais, l'espace faisant défaut, l'annexe, devenue la partie principale de l'institut, fut transférée à Teddington, qui fut dès lors le siège d'une direction unique, confiée au Dr R. T. Clazebrook, membre de la Sté Royale de Londres, tandis que l'Observatoire de Kew restait sous la conduite scientifique du Dr Ch. Chree.

Puis, voici la dernière étape: Teddington tend à absorber Kew, mettant ainsi le point final à un glorieux passé.

Il n'est pas inutile de rappeler, à ce propos, le rôle capital joué par les Concours de Kew, et qui faisait, de la publication des résultats annuels autour des meilleurs desquels une âpre lutte était engagée, une sorte d'événement mondial de la chronométrie. A la fin de chaque année, les chronométriers anglais et leurs émules continentaux participant aux Concours, attendaient avec anxiété cette publication Et, lorsque, dans une année particulièrement heureuse, le total des points obtenus par un chronomètre s'était rapproché sensiblement plus que ses meilleurs devanciers du chiffre 100 irréalisable, on en parlait comme d'une conquête nouvelle de la chronométrie. Aussi peut-on juger de l'émotion qui s'empara des chronométriers anglais lorsque la première pièce envoyée au Concours par M. Paul Ditisheim franchit d'un seul bond l'intervalle de 92,7 à 94,9 points.

Pour la première fois le balancier Guillaume faisait son apparition à Kew, apportant un précieux appoint à un chronomètre qui était en lui même une merveille.

La compétition subit un nouvel essor, les meilleurs chronométriers suisses y prirent une part active, et vinrent régulièrement avec des pièces munies du balancier Guillaume, enlever à leurs confrères anglais, restés attachés par tradition à l'ancien balancier, la tête du concours sans cependant atteindre le chiffre de M. Paul Ditisheim en apparence si inaccessible, que la légende en vint à l'attribuer à un heureux hasard, qui ne se renouvellerait pas. Il fallait en avoir le cœur net. En 1911 M. Paul Ditis-

heim envoya une autre pièce; elle sortit avec le nombre de classement de 94,8, reproduisant pratiquement le premier résultat, avec le mérite supplémentaire que la nouvelle pièce possédait un échappement à ancre, tandis que la première était munie d'un tourbillon du maître artiste Pellaton. On cessa dès lors d'invoquer le hasard, mais on crut que la limite était atteinte. Or les précédents succès viennent d'être largement dépassés, ainsi que nous l'apprennent les journaux anglais du 4<sup>er</sup> mars, jour de la publication du Concours. M. Paul Ditisheim se bat lui-même avec 96,1 points!

Les concours de Kew finissent ainsi par quelques résultats sans précédents, et comme en pleine envolée. Ils ont mis aux prises plus de 15000 chronomètres, parmi lesquels les trois seuls présentés par M. Paul Ditisheim tiennent largement la tête. Notre compatriote est ainsi déclaré définitivement le triple lauréat de Kew. C'est là un fait d'histoire que la chronométrie suisse pourra revendiquer comme un de ses titres de gloire. W.

Un nouveau record obtenu par la chronométrie suisse est signalé par un télégramme de Kew. C'est celui obtenu par la Fabrique Reberg (Les Fils de Jean Aegler) à Bienne.

Il s'agit d'un mouvement 9 lignes, soit d'un diamètre égal à celui d'une pièce de 20 centimes, dont toutes les parties, de l'ébauche aux pignons, ont été produites par la fabrique. Une autre montre 11 lignes sort avec pareil succès du même concours.

Ce résultat, acquis à la suite de l'épreuve de 31 jours de la classe B est absolument remarquable et fait honneur à la chronométrie suisse, comme l'établira la prochaine publication des points. (Communiqué.)

### La coopération

Le public a été si souvent induit en erreur par la presse politique sur ce superbe mouvement coopératif qui porte en germe la solution pacifique de la question sociale, qu'il paraît indispensable de le ramener sur son véritable terrain, celui de la science économique.

Créée sous la forme spéciale de société coopérative de consommation par les « Equitables pionniers de Rochdale » (près de Manchester, terre classique du libéralisme économique), le 21 décembre 1844, la coopération a pour but de

remplacer l'état compétitif actuel, établi uniquement en vue du profit par un régime destiné à satisfaire les besoins économiques, intellectuels et moraux de la société, suivant cette maxime idéale: «Tous pour chacun, chacun pour tous».

La coopération fait appel au double concours du capital pour fonder et développer les magasins, usines et fabriques, et du travail intellectuel et manuel pour les diriger et les mettre en activité; elle utilise la collaboration du producteur et du consommateur.

Ainsi s'explique l'adhésion d'économistes, de publicistes et d'hommes politiques d'un libéralisme éprouvé comme Charles Gide, A. Ribot, J. Siegfried, en France, Ch. Howarth, Stuart Mill en Angleterre, Alfred de Meuron, Aug. de Morsier en Suisse, qui envisagent le système coopératif comme un moyen puissant de lutter contre l'accaparement, cette forme nouvelle de parasitisme importé des Etats-Unis en Europe.

Que le socialisme s'y soit associé pour attaquer le régime capitaliste lui-même, c'est dans la logique des choses, mais ce serait une lourde faute de lui abandonner la direction de ce mouvement et de lui laisser le triomphe du succès comme certains journalistes conservateurs le conseillent, sans succès du reste, au consommateur bourgeois.

Mais il faut reconnaître qu'en luttant contre les puissantes organisations industrielles et commerciales, anonymes ou possédées par quelques rares privilégiés (les milliardaires américains et du continent), les coopératives atteignent le commerce de détail, les petits négociants pris ainsi entre deux feux. C'est, à l'heure actuelle, le revers de la médaille.

M. Ch. Gide y remédie (voir son captivant ouvrage: Les sociétés coopératives de consommation. Librairie A. Colin, à Paris) en rappelant que le même grief a été formulé de tout temps contre tout progrès économique: contre les chemins de fer, les machines, les grandes banques, les grands magasins. Il faudrait cependant comprendre que tout progrès dans l'ordre économique a précisément pour but de supprimer une certaine quantité de travail devenu inutile et de rendre du même coup inutiles ceux qui faisaient ce travail et qui pourraient se livrer à des occupations plus productives que celles de casser du sucre. En fin de compte, le boulanger est fait pour faire vivre le consommateur et non pas le consommateur pour faire vivre le boulanger. Les commerçants sont des serviteurs du public.

Or, de même que c'est un luxe très dispendieux d'entretenir un nombreux personnel domestique, de même il est indiqué de réduire les intermédiaires. Sans doute, c'est une situation très digne de pitié pour ceux qui sont ainsi condamnés, surtout que les commerçants constituent une classe intéressante de la société, représentant quelques belles vertus bourgeoises l'indépendance, l'épargne. Mais en admettant que les coopératives fussent supprimées, qu'y gagneraient-ils? Les grands magasins prendraient leur place, c'est-à-dire des sociétés anonymes ou de grands capitalistes. Les sociétés coopératives de consommation prolongent la classe moyenne plutôt qu'elles ne la suppriment, puisqu'elles font surgir une foule de petits actionnaires capables de s'intéresser à la propriété.

De sorte qu'au lieu de crier, les commerçants feraient mieux de suivre son exemple en s'associant pour l'achat en gros ou la fabrication et en faisant bénéficier leurs clients de l'économie réalisée.

Reconnaissons, du reste, sans ambage que pour aboutir au rôle social attribué au coopératisme, il doit éviter divers écueils que nous ne pouvons qu'énumérer: incompétence des administrateurs, forme anonyme avec assemblée générale où se constituent des rivalités politiques, religieuses ou de personnalités, dissémination des sociétés, éparpillement des forces, aggravation des frais généraux, degré de moralité des dirigeants ou des membres de coopératives, influence de la race, du degré de civilisation, d'instruction, de richesse, d'esprit de solidarité (il y a 23,000 abonnés au journal de la Coopération de Bâle, rédigé en français, et 125,000 à celui destiné à la Suisse allemande), de milieu.

Malgré tout, l'entraînement est irrésistible; il y gagne les campagnes; c'est ainsi qu'en Danemark, il s'est fondé récemment une véritable coopérative agricole.

Nous résumerons dans un prochain article le développement actuel du mouvement à l'étranger et dans notre pays.

L'exposé du *Bulletin financier suisse* est fort intéressant, mais les conditions auxquelles la pratique de la coopération est, selon le Bulletin, soumise pour qu'elle puisse remplir le rôle social qu'on lui attribue sont tellement nombreuses, qu'il est permis d'émettre des doutes sur l'avenir de ce système social, considéré au point de vue de l'entente et de la bonne harmonie entre les hommes.

Du reste, les «coopératives» deviennent, de plus en plus, des instruments de lutte à l'usage du socialisme, dont l'un des objectifs est d'affecter les bénéfices commerciaux de ces entreprises à la réalisation d'œuvres collectivistes et à payer les frais des campagnes électorales. Ce qui fait que les coopératives de consommation, créées, chez-nous du moins, grâce au concours ou à l'initiative de la bourgeoisie, se dressent contre la bourgeoisie elle-même!

Que le mouvement coopératif «porte en germe la solution pacifique de la question sociale» nous n'y pouvons croire. D'abord il n'y a pas une question sociale, mais bien une infinité de problèmes d'ordre économique et social, qui apparaissent, sont résolus et disparaissent pour faire place à d'autres, sans qu'une solution définitive puisse être envisagée, parce qu'elle marquerait la fin des revendications et des désirs des humains.

Et puis, ce que l'on est convenu d'appeler «la question sociale», est énoncé de façons si diverses selon le point de vue et les intérêts de classe de ceux qui en discutent, qu'on ne peut envisager la solution unique d'un problème dont les données sont contradictoires.

Des problèmes sociaux seront posés, tant qu'il y aura des hommes sur la terre et recevront des solutions dont aucune ne donnera satisfaction à tout le monde. Dans le cercle vicieux qui est la voie où l'humanité marche, la coopération sera, selon toutes prévisions, une étape. Mais elle ne saurait être la solution définitive d'un problème sans fin.

### Loi sur les fabriques

#### Les propositions de la Commission

Maintenant que la commission du Conseil national a arrêté le texte de ses décisions, les phases principales du débat qui va s'ouvrir dans quelques semaines à propos de la loi sur les fabriques apparaissent plus nettement. La discussion qui, avec celle sur la convention du Gothard, formera le fond de la session de printemps du Conseil national, paraît devoir prendre de vastes proportions, à en juger par le nombre de questions essentielles sur lesquelles la commission n'a pu se mettre d'accord.

Les divergences de vues commencent dès le premier article de la loi, qui définit la notion de fabrique. Dans sa majorité, la commission voudrait soumettre à la nouvelle loi tout établissement industriel dans lequel une pluralité d'ouvriers sont occupés hors de leur logement. Une minorité trouvant cette disposition trop extensive voudrait n'appliquer la loi qu'aux établissements occupant plus de 10 ouvriers.

Les établissements occupant moins de onze ouvriers pourraient cependant d'après cette proposition, être soumis à la loi lorsque l'exploitation a lieu au moyen de machines ou à défaut de ce critère, lorsque le fabricant n'a pas assuré ses ouvriers selon les prescriptions de l'assurance-accidents obligatoire; lorsque l'exploitation présente des dangers spéciaux pour la santé et la vie des ouvriers et enfin lorsque des personnes âgées de moins de 18 ans y sont employées en nombre exceptionnel.

On sait qu'une des questions les plus controversées est celle des amendes et que sur ce point la majorité de la commission est en désaccord avec le Conseil fédéral. Sept commissaires, pro-

posent avec le gouvernement fédéral, d'interdire les amendes tandis que la majorité de la commission veut les maintenir avec série de restrictions destinées à empêcher tout abus de la part des fabricants. Les principales portent que les amendes ne doivent pas dépasser un quart du salaire journalier de l'ouvrier et qu'elles doivent être employées dans l'intérêt du personnel.

Une des dispositions de la loi qui soulèvera une discussion particulièrement vive est l'art. 15, qui limite le droit de résilier le contrat de travail. La majorité des commissaires s'est mise d'accord sur les points suivants:

La résiliation du contrat ne peut pas être prononcée: a) pour cause d'exercice de droit constitutionnel, pour autant que ce droit ne porte pas atteinte au contrat de travail existant; b) pendant une incapacité de travail ne dépassant pas quatre semaines, en tant qu'elle n'est pas imputable à l'ouvrier et provient d'accident ou de maladie; c) pour cause de service suisse obligatoire, le délai de dénonciation du contrat étant suspendu pour l'ouvrier pendant la durée du service.

Par l'exercice d'un droit constitutionnel, on entend avant tout la formation d'associations et d'organisations professionnelles des ouvriers.

«Les cas ne sont pas rares, fait observer le Conseil fédéral dans son message, où le contrat a été dénoncé parce que l'intéressé faisait partie de ces associations; cette dénonciation choque notre conception du droit et rend plus difficile la représentation collective des intérêts. Et cependant, l'ouvrier a besoin de cette représentation s'il veut améliorer sa situation. D'ailleurs, les fabricants emploient les mêmes moyens, avec le même droit. L'égalité de traitement sera atteinte par la disposition de l'art. 15, à teneur de laquelle l'ouvrier ne pourra pas non plus résilier le contrat parce que le fabricant appartient à une association d'employeurs».

Tandis que la proposition de la majorité de la commission se rapproche de ce point de vue, celui-ci est énergiquement combattu par MM. Bally, Alfred Frey, Gugelmann, Rebmann, Savoye et Weber-Frey, qui demandent au contraire que le contrat puisse être résilié pour cause d'exercice d'un droit constitutionnel.

La majorité de la commission se rallie aussi à l'introduction de la journée de 10 heures et de la semaine de 59 heures. Une minorité formée des commissaires, dont nous venons de citer les noms, proposera de maintenir la semaine de 59 heures, mais de porter la durée normale du travail journalier à 10 heures et demie, pendant les cinq premiers jours de la semaine, et à 6 heures et demie le samedi, ceci pour permettre d'accorder aux ouvriers la liberté totale du samedi après-midi, sans nuire à la production hebdomadaire.

### Statistique de fabriques suisses

Au cours de l'année 1912, il a été soumis à la loi sur les fabriques, 435 établissements et 249 ont été rayés de la liste. Les modifications enregistrées, concernant la raison sociale, sont au nombre de 463.

Le total des fabriques soumises à la loi, à fin 1912, est de 8093 établissements. Le mouvement se répartit comme suit sur les cantons:

	31 Déc. 1911	Sou- missions	Ra- diations	31 Déc. 1912
Zurich . . . . .	1232	71	37	1266
Berne . . . . .	1113	63	31	1145
Lucerne . . . . .	195	4	4	195
Uri . . . . .	19	1	1	19
Schwyz . . . . .	81	4	1	84
Obwalden . . . . .	22	1	—	23
Nidwalden . . . . .	27	2	1	28
Glaris . . . . .	106	6	—	112
Zoug . . . . .	45	—	—	45
Fribourg . . . . .	108	6	4	110
Soleure . . . . .	271	16	8	279
Bâle-Ville . . . . .	285	11	4	292
Bâle-Campagne . . . . .	123	9	3	129
Schaffhouse . . . . .	101	6	1	106
Appenzell R.E. . . . .	215	12	13	214
» R. I. . . . .	15	—	2	13
St-Gall . . . . .	914	75	47	942
Grisons . . . . .	149	5	2	152
Argovie . . . . .	524	16	9	531
Thurgovie . . . . .	443	25	16	452
Tessin . . . . .	236	23	5	254
Vaud . . . . .	568	21	11	578
Valais . . . . .	80	6	3	83
Neuchâtel . . . . .	506	27	23	510
Geneve . . . . .	529	25	23	531
Total . . . . .	7907	435	249	8093

**La reconnaissance de M. Naine**

La fraction socialiste-révolutionnaire de Lausanne possède son capitaliste, M. Suter-Ruffy, qui ne se lassera jamais de payer. Déficits de la « Maison du Peuple », frais de propagande électorale, appels, cortèges, musiques, il paie avec une générosité qui serait admirable si elle se nuancait d'un peu de discernement. Il y a trois ans à peu près que M. Suter a fondé à Lausanne un office social chargé de donner des consultations et des directions juridiques aux ouvriers; il a appelé M. Naine, qui a laissé les rigueurs de La Chaux-de-Fonds pour l'agréable tiédeur de Chailly-Lausanne.

Or, M. Naine, vient de remercier de la bonne manière son ami M. Suter. Dans la brochure-réclame qu'il consacre au socialisme et à la lutte de classes, le directeur de la « Sentinelle » prouve à ceux qui ne le connaissent pas encore ses prodigieuses qualités de pince-sans-rire. Il proclame que les salariés ne peuvent compter que sur eux-mêmes et ajoute :

« Du reste, se trouverait-il un capitaliste sur mille prêt à soutenir sincèrement vos intérêts de classe, que vous auriez tort de vous en remettre essentiellement à lui du soin de ces intérêts. Son éducation, son instruction, ses relations de société, sa façon de vivre et de sentir lui donnent une conception des choses si différente qu'il arrivera bien rarement à vous comprendre. Avec les meilleurs intentions du monde, il se trompera sur vos véritables besoins et, si vous n'y veillez, il trahira vos intérêts sans le vouloir. »

En quels termes galants ces choses-là sont dites ! Les révolutionnaires de Lausanne veulent bien accepter les écus de M. Suter, à condition que le trop généreux millionnaire se garde de tenir sa partie dans l'orchestre. Avec les meilleures intentions du monde, il pourrait gaffer et trahir les intérêts de la classe ouvrière; on le surveillera. L'essentiel, c'est qu'il paie les violons. Ce bon apôtre de M. Naine ne le lui envoie pas dire.

*La Suisse Libérale.*

**Brevets d'invention**

**Enregistrements.**

Cl. 71 d, n° 58456. 10 août 1911, 6 1/2 h. p. — Dispositif régulateur perfectionné pour chronomètre, à spiral cylindrique sans courbes terminales. — *Jules Andrade*, professeur, 3, Rue des Villas, Besançon (France). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

Cl. 71 d, n° 58457. 23 août 1911, 5 h. p. — Régulateur de raquette. — *Société d'Horlogerie de Moutier*, Moutier (Suisse). Mandataires: Naegeli & Co., Berne.

Cl. 71 e, n° 58458. 16 janvier 1912, 6 1/2 h. p. — Dispositif d'arrêtage aux pièces d'horlogerie à barillet-moteur. — *Tavannes Watch Co*, Tavannes (Suisse). Mandataire: A. Marhey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

Cl. 71 e, n° 58459. 30 janvier 1912, 6 3/4 h. p. — Mécanisme indicateur du degré de développement et d'armage du ressort moteur de pièces d'horlogerie et autres. — *Paul-D. Nardin*, successeur de Ulysse Nardin, 5, Rue du Jardin, Le Locle (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

Cl. 72 a, n° 58460. 30 novembre 1911, 7 1/2 h. p. — Pendule électrique. — *Universaluhr Gesellschaft mit beschränkter Haftung*, Erdmannstrasse 12, Schöneberg (Berlin). Mandataires: E. Blum & Co., Zurich.

Cl. 72 b, n° 58461. 1<sup>er</sup> août 1911, 8 h. p. — Dispositif de sonnerie d'horloge électrique. — *Henri Campiche*, 9, Rue de Chantepoulet, Genève (Suisse). Mandataire: E. Imer-Schneider, Genève.

Cl. 94, n° 58472. 2 novembre 1912, 8 h. p. — Monture d'ailes de papillon. — *Louis Prod'hom*, joaillier-bijoutier, 17, Avenue de la Servette, Genève (Suisse). Mandataire: E. Imer-Schneider, Genève.

**Radiations.**

Cl. 64, n° 31781. Mouvement de montre-réveil.  
Cl. 108, n° 38183. Machine parlante à disques.

Cl. 108, n° 38184. Machine parlante à disques.  
Cl. 73, n° 49775. Outil d'horlogerie.

**Exportation aux Etats-Unis**

Janv.-Février 1913

Février 1913

District consulaire de Bâle

Horlogerie et fournitures	25,414	24,076	47,041	48,315
District consulaire de Berne (y compris l'agence de la Chaux-de-Fonds)	446,650	590,388	863,836	4,189,030
Horlogerie et fournitures	—	—	—	—
Pierres précieuses	—	—	—	—
District consulaire de Genève (y compris l'agence de Vevey)	—	—	—	—
Horlogerie et fournitures	—	—	—	—
Pierres précieuses	—	—	—	—
Pierres fausses	—	—	—	—
	705,419	771,470	1,332,777	1,612,455
Boîtes à musique	—	—	2,140	3,445

**Cote de l'argent**

du 11 Mars 1913

Argent fin en grenailles . . . fr. 406.— le kilo  
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.  
Change sur Paris . . . . . fr. 100.31

VÉRITABLE — VERO — ECHT — VERDADERO

**MANUFACTURE D'HORLOGERIE**  
par procédés mécaniques absolument interchangeables. — Usine électrique.

**Montres anti-magnétiques réglées et repassées**

H 20097 C      Grandeurs 16 à 21 lignes      1467

**ROSSKOPF & Co (S. A.)**  
La Chaux-de-Fonds (Suisse) Rue du Parc 2.

**NOUVEAUTÉ :**  
Calibre extra plat 19"  
Patent ⚡ 35124  
Seconde au centre  
Brevet ⚡ 26140



Montres-Réveil  
ancres et cyl., double barillet

Chronographes-compteurs  
et Tachymètres  
ancres, levées visibles.

**Montres-Bracelets pour Dames et Hommes**

Prix et qualité sans concurrence

**HERMANN FATTON**  
**BIENNE**

Métaux pour boîtes, en planches  
Rondelles, fils et disques  
Soudures laminées et en fils  
Tubes pour charnières de boîtes  
Tubes pour cache-poussière  
Métaux antifricition  
Nickel pur pour anodes  
Bismuth, cadmium      H 207 U  
Etain, zinc.      1448

**Achat au comptant**  
de calottes, anses courtes et à charnières, or, argent, véritable plaqué or, nickel et acier, cyl. et ancre, genres anglais bon courant et soignés. Introduction de nouveautés. La maison n'achète pas la camelote. Références de premier ordre. 1510

**FRITZ KUNDERT**  
26, Frederick Street,  
**Birmingham.**

**ATTENTION**

Pour cause de changement de fabrication, on offre à vendre différents genres de montres métal, acier, argent et fantaisie, ancre et cylindre, à prix très réduits et conditions avantageuses. Au besoin on serait disposé à faire un échange avec n'importe quel article. S'adresser sous chiffres H 20041 C à HAASENSTEIN & VOGLER, La Chaux-de-Fonds. 1634

**AUX FABRICANTS DE CONTREPIVOTS**

Contrepivots première qualité rubis, saphirs genre américain, avec facettes et sans facettes sont demandés par grandes séries dans les diamètres 10/12, 12/15, 15/17. Adresser offres avec échantillon et prix sous G 11421 X à Haasenstein & Vogler, Genève. 1630

**Commis de Fabrication**

très au courant du décor et du terminage de la boîte or et de la boîte argent trouverait place de suite ou pour époque à convenir chez **MM. SCHWOB FRÈRES & Co** à La Chaux-de-Fonds. Adresser offres par écrit seulement avec références et sans timbre pour la réponse. 1631

# SENSATIONNEL!

## Nouvelles montres 8 Jours

On offre monopole pour tous pays.

**Demandez nos nouveaux prix réduits** 

MANUFACTURE DE MONTRES 8 JOURS

# GRAIZELY & C<sup>IE</sup>

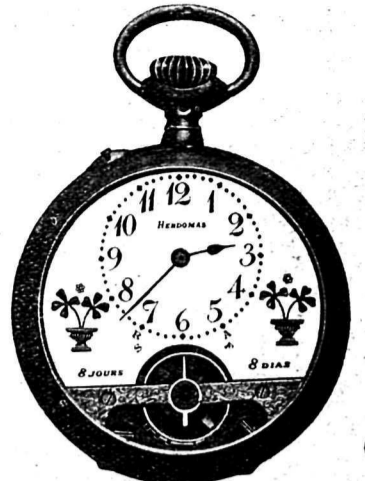
La Chaux-de-Fonds (Suisse)



12" 8 Jours, acier, métal, argent et or.

1492

12" 8 Jours ancre, Spiral Breguet. Marche et réglage garantis. Mêmes calibres en 14", 17" et 19".



17" en tous genres genres, lépine et savonnette

11 22025 C

## LES FRÈRES BREQUET

20, Quai de St-Jean - GENÈVE

construisent comme **spécialités** (expérience de plus de 12 ans) **toutes les machines pour la fabrication des**

**BOITES DE MONTRES** en tous genres et métaux,

**ANNEAUX, PENDANTS ET COURONNES,**

H 31009 X **ASSORTIMENTS A ANCRE, PIERRES,** etc

Installations complètes d'Usines  
et d'Ateliers 1516

Références de premier ordre

ETUDE et CONSTRUCTION  
de Machines nouvelles

*Fabrication de Pièces  
et Appareils en Série*

Travaux à façon

TRANSMISSIONS

POULIES - RENVOIS

Moteurs en tous genres Machine à fraiser les facettes, gouges, etc.



Modèle déposé

## BANQUE FÉDÉRALE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

LA CHAUX-DE-FONDS

Sièges: ZURICH, BERNE, BALE, ST-GALL, GENÈVE, LAUSANNE,  
VEVEY, LA CHAUX-DE-FONDS.

Capital social: fr. 36.000.000 Réserves: fr. 8.150.000

Ouverture de comptes-courants débiteurs et créanciers.  
Escomptes et recouvrements d'effets sur la Suisse et l'Étranger.  
Dépôts d'argent à vue et à terme de 3 à 4 1/2 %.

H 20103 C 1439

Achat et vente de titres et coupons. Matières précieuses.  
Avances sur titres suisses et étrangers. Garde de titres et leur gérance.  
Coffrets à louer (Safe-Deposit).

## Aiguilles en tous genres

Spécialité de poires et petites secondes H 20037 C

GRANDES SECONDES POUR CHRONOGRAPHES — COMPTEURS DE SPORT, ETC.

Livraison rapide. — Prix très avantageux. — Grandes séries — Exportation.

1565 Se recommande, **Ed. BOVY, La Chaux-de-Fonds,**  
Téléphone 342. Nord 9.



# Usine Reques

(S.A.)

des **LA CHAUX-DE-FONDS**

## FRAPPES NIEL

*Niellage de boîtes de Montres  
avec et sans incrustations  
Niellage de Lunettes  
pour Montres bracelets  
Catalogue à disposition*

LA MAISON NE SE CHARGE PAS  
DE LA FABRICATION DES BOITES

## Représentant russe, fortuné

bien introduit et connaissant la branche à fond,  
cherche la représentation pour la Russie d'une  
bonne fabrique de montres.

Offres sous H24579C à Haasenstein & Vogler,  
La Chaux-de-Fonds. 1250

## PETER ROTH LYSS (Suisse)

Fabrique de Pierres fines en tous genres pour l'Horlogerie  
en qualité soignée H 20024 C 1490

RUBIS - SAPHIR - GRENAT

# Représentant

sérieux et capable, bien introduit en Autriche-Hongrie, ayant déjà la représentation d'une bonne fabrique suisse de montres ancre, pour hommes, s'intéresserait encore aux articles suivants :

bonnes montres de dames,  
montres 8 jours et  
» système Roskopf.

Adresser offres sous chiffres **H 20818 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1570

**Fabrique d'horlogerie compliquée**  
**Walter Meylan, 4, Jacob Brandt, Chaux-de-Fonds**  
Répétitions à quarts et minutes syst. à tirages et poussoirs silencieux. - Chronographes, carillons, quantités, automates. - Nouveautés : Répétitions quarts et minutes 17 lig. extra plates. 1395 «Concerto» déposé. Téléphone 713. Rhabillages. H 20018 C

# Jeune homme

de 24 ans, parlant français, allemand et anglais, bien introduit dans l'horlogerie et la bijouterie, connaissant parfaitement tous les travaux de bureau,

# cherche emploi

dans la Suisse française. — Références de 1<sup>er</sup> ordre.  
Ecrire sous chiffres **H-15173-C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1597

# A VENDRE

à l'état de neuf

**1 moteur à benzine** système Otto de Deutz, 7 chevaux, construction horizontale, avec tous ses accessoires.  
**1 dynamo** 40 ampères, 10 volts pour galvanoplastie, dorage, etc.

S'adresser pour visiter et traiter à la fabrique d'horlogerie **Aug. Reymond, à Tramelan.** H-5488-J 1591

# Maison importante serait acheteur de tous les genres Lots pour l'Angleterre et les Colonies, or, argent et métal

ancre, cylindre, roskopf de 10 à 20 lignes. Outre cela, pourrait sortir commandes importantes et régulières dans les montres de dames or 9 karats, pour l'Angleterre, bracelet bon marché; montres 8 jours argent, métal et acier.

14 lignes mouvements à clefs cylindre, boîtes dorées, lépine à cuvette et sans cuvette par quantité de 50 grosses par mois. **TRIS PRESSANT.**

Faire offres sous **H 20931 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1624

# DIRECTEUR

Importante fabrique de montres du Jura bernois demande un Directeur commercial au courant des affaires d'horlogerie.

Seules les offres faites par personne ayant occupé situation semblable, ou pouvant justifier des connaissances et de l'expérience des affaires, seront prises en considération. Fort traitement et situation d'avenir. Entrée immédiate.

S'adresser par écrit sous chiffres **H 20909 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1614

# JEUNE HOMME

sérieux, capable, au courant de tous les travaux de bureau, sténo-dactylographe, connaissant les langues allemande, française et anglaise et quelque peu l'espagnol, **cherche place** comme **correspondant étranger** ou **comptable**. Il serait disposé à faire quelques voyages. Certificats et références à disposition. Ecrire sous **H 15179 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1607

**Représentations:** Horloger suisse établi en France dep. 10 ans, reprenant suite dans une grande ville de l'Est désire entrer en relations avec bonne maison pour la représentation et dépôt. Ecrire **H-734-P Haasenstein & Vogler, Porrentruy.** 1622

# La Fabrique NIEL au Locle

offre place immédiate à habile **CORRESPONDANT**

Connaissance parfaite du français et de l'allemand exigée. 1624

# Visiteur

connaissant à fond l'échappement ancre et la retouche des réglages plat-pendu, demande place dans fabrique d'horlogerie sérieuse.

Adresser offres s. chiffres **H 5535 J** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1623

# JE CHERCHE

pour mon fils position commerciale dans une fabrique d'horlogerie suisse. Il est âgé de 20 ans, est muni du certificat pour le service volontaire d'un an, a fréquenté une école supérieure de commerce et ayant été employé plusieurs années dans une importante maison de commerce. Il entrerait p<sup>r</sup> le 1<sup>er</sup> avril 1913.

# Carl Hermsen

Uhrengrosshandlung (Horlogerie en gros) Essen-Ruhr

# Pour Lyon

On cherche

un ouvrier horloger-rhabilleur

très capable, connaissant bien la montre simple et compliquée, 8 à 10 francs par jour.

Ecrire s. chiffres **W 904 X** à Haasenstein & Vogler, Genève. 1618

# A vendre

en liquidation: un solde d'établissement. Mouvements plantés. Demander échantillons. S'adresser: à **Paul Brack père, Villeret.** 1617

# Une personne

d'initiative et débrouillarde, est demandée dans maison d'horlogerie.

Place d'avenir.

**RIVIÈRA**, rue Numa Droz 151, La Chaux-de-Fonds. 1613

# Mouvements

Qui aurait l'emploi de mouvements cylindre 10 1/3 et 11 lignes, genre bon courant et prêts à mettre en boîtes.

Ecrire s. chiffres **H 1615 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1615

# Représentation

Un bon commerçant de Varsovie (connaissant français allemand et russe) demande représentation pour la Russie de fabriques de cylindres, aiguilles et roues, ou toute autre fourniture de montre, ainsi que la montre seule. **Pressant.** S'adresser à **J. Pin, comptable, 13 Rue de la Mouillère, Besançon.** 1610

# Machines à vendre

Les soussignés offrent à vendre de gré à gré: Deux tours américains et 1 tour anglais avec renvoi et accessoires, 1 petit tour avec accessoires, 1 fraise avec renvoi, 1 étauleuse avec renvoi et accessoires, 1 perceuse américaine avec accessoires, 1 scie pour le fer avec accessoires, 1 machine à aiguiser (Wunderli) avec accessoires, 1 balancier, 1 moteur électrique 3 HP avec ampèremètre et tableau intercalé, 1 moteur à benzine, 5 grands étaux, 1 enclume avec tronc, 1 fournaise, ainsi que tout le petit outillage de mécanicien.

La vente aura lieu en bloc et séparément.

Pour visiter, s'adresser aux soussignés qui fourniront volontiers tous renseignements désirables. Bienne, le 5 mars 1913.

**Hählen & Lienhard**, notaires  
rue Centrale 471, maison Jordi-Kocher.

# Chef mécanicien

longue pratique dans fabrique d'horlogerie de 1<sup>er</sup> ordre et dans fabrique de machines, etc.

(certificat à disposition)

**cherche à changer** de situation pour le 1<sup>er</sup> mai 1913 ou pour époque à convenir, au besoin s'intéresserait à une entreprise existant déjà.

Ecrire sous chiffres **H 20810 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1567

# Bon comptable

correspondant français et allemand au besoin, est demandé pour entrée de suite dans fabrique d'horlogerie d'une localité importante du Jura. Discretion assurée.

Adresser offres avec certificats sous **H 400 D** à Haasenstein & Vogler, Delémont. 1612

# On offre à vendre

deux tours de mécaniciens, ayant servi 3 mois, dont un tour parallèle mod. D. S. 3, 130 x 1000 m/m W. Wolf avec accessoires, et un ditto simple mod. C. 10. I. Wolf. Plus une machine Breguet à fraiser les charnières, provenant de la vente Gigi, à Noiraigue, complètement neuve. Une machine à scier l'acier pour étampes. S'adresser à **MM. Henri ERARD & Frères**, au Noirmont. 1600

# Aide - Technicien

**cherche place** de suite ou époque à convenir. Bonnes références à disposition.

Faire offres par écrit sous chiffres **H 15178 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1606

# Chef de Bureau

**Employé sérieux, connaissant bien l'horlogerie, commerçant expérimenté, capable, actif, cherche place** pour fin mars, ou époque à convenir.

Ecrire s. chiffr. **H 15171 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1598

# Magasin d'Horlogerie-Bijouterie

**à remettre pour cause de maladie**, dans belle petite ville vaudoise. Marchandises fr. 12.000. En plus agencement et meubles, prix à convenir.

Offres s. chiffres **T 951 L** à Haasenstein & Vogler, Lausanne. 1599

# TABOURETS

en bois (vis en fer.)

Fourn. **Alfred Schray, 1419** succ. de **C. Heitz, Bâle.**

# HORLOGER

emboîteur, acheveur, décoteur **cherche place** dans bonne fabrique de la localité, capable également de faire des visitages, des finissages et échappements ou la mise en marche de la montre. Ecrire sous chiffres **H 15174 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1596

Planteur d'échappements ancre entreprendrait encore chez lui

# Plantages ancre

depuis le sertissage, ou pivotes sur platines ou parties s'y rattachant, en grandes pièces. Echantillons à disposition.

S'adr. s. chiffres **H 15152 C** à Haasenstein & Vogler, Bienne. 1563

Pour fabriques de montres cylindre

# A VENDRE

2 calibres 18 lig. cyl. avec outillage et plans complets. Marques très appréciées en Allemagne. Très bonne occasion. 1541

Adresser offres s. chiffres **H 588 N** à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

# JEUNE COMMIS

sténo-dactylographe, possédant son diplôme, connaissant la comptabilité ainsi que les travaux de bureau d'horlogerie, désire changer de place pour le 1<sup>er</sup> avril. Offres s. chiffres **H 15196 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

# Horloger

désirant s'établir, trouverait à louer dans une bonne localité des bords du Léman, magasin et appartement ayant servi comme horlogerie depuis de nombreuses années.

Adresser les offres sous chiffres **G 21832 L** à Haasenstein & Vogler, Lausanne. 1628

